

SEANCE DU 26 JUN 2020

A 18 HEURES

Nombres de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mil vingt, le 26 juin 2020, le Conseil Municipal de MARANSIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BACCI, Maire.

Date de convocation : 22 juin 2020

Présents : M. BACCI Mme AUTIER M. CHEVRIER Mme MARY M. BLANCHET M. DELEU
Mme GINET M. GARCEAU Mme LAURENT M. SABOURDY Mme MOREL M. VERDIER

Absents : Mme ARNAUD

Secrétaire de séance : M. CHEVRIER Patrick

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande si le compte rendu de la précédente réunion appelle des commentaires ou des modifications.

Aucune observation n'étant formulée, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, les sujets suivants sont rajoutés à la réunion :

Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'année 2019 Maison de Santé ;

Dossier FDAEC 2020 ;

CNAS ;

Affectation du résultat de la maison de santé ;

Le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour qui est le suivant.

N°2020-26-06-001

Subventions des Associations

Année 2020

Monsieur le Maire propose de reconduire les subventions à toutes les associations communales en 2020.

Le Conseil Municipal décide d'octroyer les subventions suivantes :

A.C.C.A	400 €
Maransin Animation	400 €
Association sportive du Pays Gabaye	400 €
Ecole (voyage)	1000 €
Boxe anglaise	400 €
Jeunes Sapeurs Pompiers Libourne	100 €
Collège de Guîtres	500 €
Association de Foot de Maransin	400 €

Monsieur le Maire demande que les bénévoles travaillant au sein d'une de ces associations sortent de la salle afin de passer au vote.

Vote

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

N°2020-26-06-002

Subvention RASED
Réseau d'Aide aux Elèves en Difficulté Scolaire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de financement de la part du RASED du secteur de Guîtres.

Voici un bref historique :

« Depuis 1990, les aides spécialisées aux élèves en difficultés sont organisées sous forme d'un réseau d'aide en lien avec différents partenaires (l'inspecteur, les directeurs, les professeurs des écoles, les collèges, le médecin scolaire, le référent MDPH, les assistantes sociales, les services de soin, les services sociaux et juridiques...) dans des actions de prévention, d'adaptation et d'inclusion scolaire. Depuis 1994, existe le RASED de Guîtres qui comprend à ce jour 16 communes.

LE RASED appartient également au dispositif du pôle ressource piloté par l'inspecteur, dans le cadre du projet de la circonscription avec les équipes pédagogiques, les conseillers pédagogiques, le référent MDPH, et d'autres partenaires pour prévenir et remédier aux difficultés afin d'améliorer la réussite de tous les élèves ainsi que pour des situations potentiellement traumatisantes. »

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE d'allouer la somme de 228 € (soit 3 €) par élèves au RASED pour l'année 2020.

Vote :

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

N°2020-26-06-003

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales de l'année 2020

Monsieur le Maire rappelle que l'équilibre du budget 2020 est lié à un produit fiscal fixé à 154 912,00 €

Pour en assurer la recette le Conseil Municipal doit voter les taux de fiscalité directe.

Monsieur le Maire indique que ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, formée par la valeur locative cadastrale des biens, immeubles bâtis et non bâtis. Chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire est fixée par la loi de finances.

Conformément à l'article 16 de la loi de finances pour 2020 prescrivant la suppression de la taxe d'habitation, les collectivités n'ont pas la possibilité de moduler le taux de la taxe d'habitation cette année. Le taux applicable aux impositions de 2019 sera donc reconduit en 2020, soit 7,80 % pour ce qui concerne la commune de Maransin pour un produit attendu de 64 459,00 €.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose de reconduire en 2020 les taux adoptés en 2019.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ADOpte la proposition de Monsieur le Maire et DECIDE de reconduire en 2020 les taux votés en 2019.

Taxes 2020	Taux votés	Base d'imposition prévisionnelle 2020	Produit correspondant
Taxe foncière bâtie	13.14	512 900	67 395 €
Taxe foncière non bâtie	36.60	63 000	23 058 €
TOTAL	/	/	90 453 €

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Vote :

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

N°2020-26-06-004

Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'année 2019
Maison de santé

Le Conseil Municipal, après examen du compte administratif du budget Maison de Santé 2019 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

↳ Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

- résultat de l'exercice : déficit	2 194,08 €
- résultat reporté de l'exercice antérieur : excédent	57 519,89 €
- résultat de clôture à affecter :	55 325,81 €

↳ Besoin réel de financement dans la section d'investissement :

- résultat de la section d'investissement de l'exercice/déficit :	365 910,20 €
- résultat reporté de l'exercice antérieur/excédent :	2 397,76 €
- résultat comptable cumulé/déficit :	363 512,44 €
* dépenses d'investissement engagées non mandatées :	20 000,00 €
* Recettes d'investissement restant à réaliser :	337 569,00 €
- Besoin réel de financement :	45 943,44 €

↳ Affectation du résultat de la section de fonctionnement.

Résultat excédentaire en couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (compte 1068) : 45 943,44 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002) :

9 382,37 €

Cette délibération annule et remplace la délibération du 28 février 2020 n° 2020-28-02-007.

Vote :

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

N°2020-26-06-005

Vote du budget unique 2020

Comme l'an passé, le Conseil Municipal décide de retenir le principe d'un budget unique. Le projet de budget unique est lu à l'assemblée délibérante, article par article, chapitre par chapitre.

Section de fonctionnement (Vue d'ensemble).

011	Charges à caractère général	302 460,00 €
012	Charges de personnel	289 000,00 €
014	Atténuations de produits	1 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	115 102,00 €
66	Charges financières	2 400,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 200,00 €
	<u>Total des dépenses</u>	<u>713 262,00 €</u>
013	Atténuation des charges	6 000,00 €
70	Produits des services	10 000,00 €
73	Impôts et taxes	261 912,00 €
74	Dotations et participations	234 115,00 €
75	Autres produits de gestion courante	32 500,00 €
	<u>Total des recettes</u>	<u>544 527,00 €</u>
	+ 002 résultat reporté	168 735,00 €
	<u>Total des recettes</u>	<u>713 262,00 €</u>

Section de fonctionnement équilibrée.

Section d'investissement (Vue d'ensemble).

Dépenses de l'exercice	136 990,00 €	
Restes à réaliser	128 000,00 €	
	<u>Total des dépenses</u>	<u>264 990,00 €</u>
Recettes de l'exercice	136 990,00 €	
Restes à réaliser	/	
Affectation du résultat (compte 1068)	39 852,18 €	
	<u>Total des recettes</u>	<u>176 842,18 €</u>
	+R001 résultat reporté	88 147,82 €

Total des recettes 264 990,00 €

Section d'investissement équilibrée

Après avoir examiné les propositions de Monsieur le Maire, au vu des documents présentés où tous les détails figurent par chapitre et par article, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte et vote le budget unique au titre de l'année 2020. Les documents pourront être consultés en mairie.

Vote :

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

N°2020-26-06-006

Budget Maison de la Santé

Le projet de budget est lu à l'assemblée délibérante, article par article, chapitre par chapitre.

Section de fonctionnement (Vue d'ensemble).

011 Charges à caractère général	10 382,37 €
<u>Total des dépenses</u>	<u>10 382,37 €</u>
075 Autres produits de gestion courante	1 000,00 €
R 002 Résultat reporté	9 382,37 €
<u>Total des recettes</u>	<u>10 382,37 €</u>

Section de fonctionnement équilibrée.

Section d'investissement (Vue d'ensemble).

Restes à réaliser	20 000,00 €
D001 Résultat reporté	363 512,44 €
<u>Total des dépenses</u>	<u>383 512,44 €</u>
Reste à réaliser	<u>337 569,00 €</u>
1068 Excédents de fonctionnement	45 943,44 €
<u>Total des recettes</u>	<u>383 512,44 €</u>

Section d'investissement équilibrée

Après avoir examiné les propositions de Monsieur le Maire, au vu des documents présentés où tous les détails figurent par chapitre et par article, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte et vote le budget annexe Maison de Santé au titre de l'année 2020. Les documents pourront être consultés en mairie.

VOTE : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

N°2020-26-06-007

**Désignation d'un commissaire titulaire et suppléant pour constituer la
commission intercommunale des impôts directs
De La Cali**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la nécessité de constituer une Commission Intercommunale des Impôts Directs,
Vu la demande de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais,
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner 2 membres lesquels seront proposés
par La CALI au choix du Directeur des Services Fiscaux,

Et après en avoir délibéré,
A l'issue du vote, ont été proclamés élus :

Titulaire : Monsieur Bernard BACCI Maire
Suppléante : Mme MARY Sabrina

VOTE : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

N°2020-26-06-008

**Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes
2020**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des modalités d'attribution du Fonds
Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (F.D.A.E.C) votée par le Conseil
Départemental.

Suite à la répartition cantonale effectuée par les Conseillers Départementaux Madame Lacoste et
Monsieur Marois, notre Commune va pourvoir bénéficier de l'attribution d'une dotation de **15 626
euros**.

Pour ce qui est des travaux de voirie, le financement propre de la commune doit être au moins égal
à la contribution du Conseil Départemental.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide :

De réaliser en 2020 les opérations suivantes :

INVESTISSEMENTS

- ↳ Travaux sur bâtiments communaux,
- ↳ Création de places de parking pour la borne électrique,

- ↳ Défibrillateur pour la salle polyvalente,
- ↳ Climatisation de la salle des mariages,
- ↳ Réfection des peintures des lampadaires,
- ↳ Pose d'une clôture de sécurité à la MSP,

De demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de :

↳ **15 626,00 euros** au titre des investissements.

Et d'assurer le financement complémentaire par autofinancement.

VOTE : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

N°2020-26-06-009

Désignation des représentants du CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, l'assemblée doit désigner un délégué pour le collège des élus et un délégué pour le collège des agents pour les six années à venir.

En adhérant au CNAS, la collectivité a choisi de mettre en place une politique d'action sociale pour son personnel conformément aux dispositions de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal désigne Madame MARY Sabrina pour le collège des élus et Madame DUFORT ARPIN Carène pour le collège des agents.

VOTE : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Projet de ferme bio à Pésistève :

Monsieur le Maire présente le projet de Monsieur Attia qui envisage d'acheter le domaine de Pésistève qui s'étend sur 70 hectares. Le projet consisterait à développer une ferme bio qui combinerait élevage de porc noir gascon, de cultiver des céréales et d'accueillir des visiteurs à la ferme qui ferait hôtellerie.

Les cochons seraient élevés (maximum 150 par an, en liberté, 3 groupes de 50 répartis sur 3 zones de 20 hectares) et conditionnés à la ferme avec un atelier de découpe, les clients pouvant acheter un porc et participer à la découpe (sous la présence d'un boucher).

En termes d'emploi il y aurait 2 personnes à la ferme, 2 personnes à l'hôtellerie et 2 personnes à la boucherie. Projet à l'étude.

Ordures ménagères : Containers collectifs

Une réunion de travail va être organisée pour trouver une solution au nettoyage des containers collectifs et à l'entretien des points de collecte.

Dépôt d'ordure sauvages sur des terrains privés :

Le problème évoqué lors du conseil précédent est résolu, une benne a été, comme annoncé, mise à disposition des propriétaires concernés qui ont ramassé les ordures. La benne a été ensuite évacuée vers la déchetterie par le SMICVAL.

Communication : création du site internet de la commune

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a adhéré à l'association des Maires Ruraux de Gironde ce qui nous ouvre l'accès au site Campagnol, service de création de sites internet communaux conçu pour répondre aux besoins et contraintes spécifiques des maires ruraux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité/la majorité des membres présents.

Nous clôturons la séance du Conseil Municipal en date du 26 juin 2020 de la délibération n°1 à 9.

Et ont signé au registre les membres présents :

NOMS et Prénoms	Fonctions	Emargements
BACCI Bernard	Maire	
AUTIER Michelle	1ère Adjointe	
CHEVRIER Patrick	2 ^{ème} Adjoint	
MARY Sabrina	3 ^{ème} Adjointe	
BLANCHET Jean-François	4 ^{ème} Adjoint	
LAURENT Patricia	Conseillère Municipale	
GARCEAU Olivier	Conseiller Municipal	
DELEU Patrice	Conseiller Municipal	
GINET Karine	Conseillère Municipale	
SABOURDY Julien	Conseiller Municipal	
VERDIER Wilfrid	Conseiller Municipal	
MOREL Virginie	Conseillère Municipale	